

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI RAPIDO 2026 DU SNB



Art 1 : Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Il est déclaré sous le n°2600718.

Art 2 : Le GEO du tournoi est Sébastien CHOLLET (06.72.19.01.41 - tournoisnb@gmail.com). Le tournoi se déroule au gymnase Aimée Lallement 24 Rue Joseph le Delezir, 44600 Saint-Nazaire et comporte 7 terrains.

Art 3 : Tout.e participant.e doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2026/2027 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Une vérification sera effectuée avant le tournoi.

Art 4 : Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié FFBad, Vétérans à Cadets de classement P10, P11, P12 et NC.
Les tableaux de Doubles (Hommes et Dames) se joueront le Vendredi 16 Octobre 2026.

Art 5 : L'ouverture des inscriptions aura lieu le 07/09/26 à 08h00. La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 11 Octobre. Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de Badnet. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement sur Badnet. La participation est fixée à 10€ pour 1 tableau.
Seules les paires complètes seront enregistrées. En cas d'inscription séparée des partenaires, c'est la date la plus tardive qui sera retenue.

Art 6 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La compétition se déroule en poules unique de 4 paires avec un classement intégral par poule, suivant le CPPH. La prise en compte des CPPH sera réalisée le lundi 12 Octobre 2026.
Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
Les joueurs pourront s'inscrire uniquement en catégorie sénior. Une convocation sera envoyée à tous les clubs et joueur.euses participant.es, après le tirage au sort. Cette convocation sera envoyée via badnet, selon les préférences de communication définies par les joueurs.euses.

Art 8 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du Tournoi. Un.e joueur.se est susceptible d'être appelé.e jusqu'à 60 minutes avant l'heure indiquée sur l'échéancier. Le début du tournoi est envisagé à 19h, les joueur.ses convoqué.es à 18h pourront arriver à 18h30 (soit 30min avant l'heure de convocation).

Art 9 : Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque, jusqu'au premier volant joué. Les volants devront être testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art 10 : Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Art 11 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au GEO à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art 12 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

La tenue obligatoire du badminton sera exigée pendant le tournoi, selon le règlement FFBAD (tenue réglementaire composée d'un t-shirt à manches courtes, d'un short, jupe ou robe au-dessus du genou et de baskets adaptées au sport en salle). Tout.e joueur.se devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles, les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur

Art 13 : Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL - DTL 81. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

Art 14 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par l'organisation.

Art 15 : Tous les matchs seront en auto-arbitrage.

Art 16 : Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort le lundi 12 Octobre 2026 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation (à l'adresse : tournoisnb@gmail.com). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Il devra également adresser au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton par mail : "forfait@badminton-paysdelaloire.fr". Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Art 17 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler à la Juge-Arbitre avant son premier match.

Art 18 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Art 19 : Tous les joueurs du tournoi autorisent le SNB à utiliser sans contrepartie les photos sur lesquelles ils figurent. Les joueurs désirant conserver leurs droits à l'image sur les photos ou vidéos prises pendant le tournoi, doivent impérativement le signaler à la table de marque dès leur arrivée à la salle.

Art 20 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Le Comité d'organisation vous souhaite un bon tournoi

GEO principal

Sébastien CHOLLET

Contact : 06.72.19.01.41